

ID: 011-251101549-20240919-CS_DELIB29_2024-DE



PROCES VERBAL DE LA REUNION du COMITE SYNDICAL DU SMMAR 13 juin 2024

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 19 Date de convocation du Comité : 4 juin 2024

Les convocations ont été adressées par voie dématérialisée à l'ensemble des délégués.

Etaient présents ou représentés :

Mesdames	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel		
	RIVIERE Marilyse	SBV Orbieu Jourres		
	BOYER CORCUFF Marie Laure	SIAH Corbières Maritimes		
Messieurs	DEMANGEOT François	SMAH Fresquel		
	JAMMES Michel	SIAH Berre et Rieu		
	BARDIES Pierre	SMAH Haute Vallée de l'Aude		
	MÉNASSI Eric	SM Aude Centre		
	BELART Xavier	SM Delta de l'Aude		
	ARAGOU Christian	SMAH Haute Vallée de l'Aude		
	GUICHOU Jean Régis	SMAH Haute Vallée de l'Aude		
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11		
	MAGRO Christian	SM Aude Centre		
	BARTHES Jean Pierre	SM Aude Centre		
	RESPLANDY Patrick	SM Aude Centre		
	CASATO Didier	SIAH Berre et Rieu		
TITULAIRES	REPRESENTES:			
	DURAND Pierre (SMA HVA)	représenté par	FERNANDEZ David	
	AZAIS DE VERGERON Gille (SMAH Fresquel)	représenté par	FAU Philippe	
	VERGE Jean Luc (SMAH Fresquel)	représenté par	LEGUEVAQUES Bernard	
	RIO Jean Louis (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard	



Invités:

M DIMON Jacques, délégué suppléant SIAH Fresquel,

M. AVERSENQ Jean Marie, Directeur Général des Services

Mme MARTINEZ Isabelle, Directrice administrative et financière du SMMAR

Mme MATHIEU SUBIAS Hélène, Directrice Technique du SMMAR

M. DEFROIDMONT Jérôme, Directeur Technique Adjoint du SMMAR

M. PECH Thibaut, Agent SMMAR, chef de projet GEMAPI secteur Aude Centre

M.BALUFIN Etienne, Agent SMMAR, chef de projet GEMAPI et Animateur SAGE secteur BPA

M.CLUZEL Philippe, Agent SMMAR, chargé de mission PGRE

M. PIEDRA Raphael, Adjoint à la mairie de Trèbes

Excusés:

Mme SANDRAGNE Hélène, Présidente du CD11

Mme CHALAVOUX Joëlle, conseillère départementale et déléguée suppléante CD11

M. BARO Hervé, conseiller départemental

M.GINIES Alain, conseiller départemental et délégué titulaire CD11

M. DURAND Pierre, délégué titulaire SMAH HVA

M. FAURAN Jean Paul, Président et délégué titulaire du SIAH Corbières Maritimes

M. VERGÉ Jean Luc, délégué titulaire SMAH Fresquel

M.DEVIC Bernard, délégué titulaire du SIAH Corbières Maritimes

M.COSTE Alain, Délégué titulaire du SB Orbieu Jourres

M.IZARD Alain, délégué titulaire SIAH Berre et Rieu

La séance du Comité Syndical est ouverte à 10h10.

Le Président procède à l'appel, soit 19 délégués présents ou représentés sur 32.

Le quorum est atteint, le Comité peut siéger en session ordinaire.

M. Xavier BELART a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a accepté.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE

Présentation du Grand Cycle de l'Eau sur le Bassin versant

Présentation du film présentant le bassin Versant de l'Aude et son fonctionnement.

Le lien vidéo sera transmis par mail à l'ensemble des conseillers.

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 27/09/2024

D: 011-251101549-20240919-CS DELIB29 2024-D

M. le Président laisse la parole à M Philippe CLUZEL, afin de présenter « le Gi

Cf PPT en annexe.

M. le Président remercie M. CLUZEL pour ces informations qui mettent fin « aux idées reçues » concernant le dérèglement climatique, en effet nous avons de moins en moins de ressource et de plus en plus d'usages ; le manque d'eau est bien réel et non abstrait.

M François DEMANGEOT, VP du SMMAR, met en lumière la compensation qui est indispensable et est un enjeux clé pour le territoire

Mme Marie Laure Boyer CORCUFF, demande si le film sera présenté au « grand public »

M le Directeur répond qu'il est prévu que le film soit diffusé via les réseaux sociaux, site internet mais aussi il sera envoyé par mail à toutes les mairies du BV.

Mme Hélène MATHIEU SUBIAS, précise que les espaces de bon fonctionnement, permettent de recharger les nappes de l'Aude et participent à la recharge souterraine.

Distribution en séance de la carte de fonctionnement du bassin versant de l'Aude.

2. Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 29 mars 2024

Vu le procès-verbal de la séance du Comité Syndical en date du 29 mars 2024, transmis à l'ensemble des membres et vu l'absence de remarques.

Le procès-verbal est mis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve le procès-verbal de la séance du 29 mars 2024.

DIRECTION ADMINISTRATIVE

3. Décision Modificative n°1 au Budget Primitif 2024

Il convient de procéder à une décision modificative au Budget Primitif 2023, portant sur :

① Un manque crédit au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » et plus précisément à l'article 673 « titres annulés sur exercices précédents » pour un montant de 294 € :

En effet, dans le cadre de l'opération « Elaboration et révision des PCS 2.0 des communes audoises du bassin versant de l'Aude » les titres pour la part d'autofinancement incombant aux communes ont été édités en fin d'année 2023. Cependant nous nous apercevons que 2 titres ont été édités en double, nécessitant l'annulation de leur recette à l'article de dépenses c/673 « titres annulés sur exercices précédents » pour un montant 294 € ;

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID: 011-251101549-20240919-CS_DELIB29_2024-DE

Il convient donc de procéder à une DM de + 294 € au c/673 qui sera alimente l'article c/611 « contrat de prestations de services ».

Intitulé	Montant		
	Voté au BP N	Besoin	Total après DM 1/2024
CHAP. 67 : Charges Exceptionnelles	2 000.00 €		
c/ 673 : titres annulés sur exercices précédents	2 000.00 €	+ 294€	2 294.00 €
TOTAL proposition DM1 :		+ 294.00 €	
	Voté au BP N	Besoin	Total après DM1/2024
CHAP. 011 : Charges à caractère général	1 547 621. 91 €		1 547 327.91 €
c/ 611 : Contrat de prestations et services	388 963.00 €	- 294 €	388 669.00 €
TOTAL proposition DM1:		- 294.00 €	

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

Le comité oui l'exposé et approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2024, comme détaillée ci-dessus.

4. Modification du tableau des effectifs

Le Président propose une modification du tableau des effectifs avec :

la création d'un poste de Technicien Territorial Contractuel au 03/06/24 afin de palier au départ en retraite d'un Technicien Principal 1ere classe au 31/08/24.

La proposition est soumise au vote de l'assemblée.

L'Assemblée vote, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs comme présentée ci-dessus.

Mme Isabelle MARTINEZ, présente Maxime ZAMBUTO, recruté début juin en tant que Technicien ouvrages sur l'ensemble du BV et informe aussi sur l'avancée des recrutements en cours et des derniers mouvements du personnel:

- Recrutement chef de projet Prévention des Inondations secteur Est Audoise relancé suite au premier recrutement infructueux. Poste ouvert jusqu'à la fin du mois d'aout
- Mme Emilie BAILLE et Mme Laura FALANGA ont fait part de leur démission (recrutement en cours) Date limite de réception des candidatures : 30 juin 2024.

5. Attribution du marché Projet de Territoire policie (PTGE) sous réserve de l'avis de la CAO

M. le Président informe la tenue de la Commission d'Appel d'Offre concernant ce marché, le matin même.

M. Philippe CLUZEL explique l'analyse ci-dessus :

OBJET DE LA CONSULTATION

Etude d'évaluation de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

Le marché consiste à :

- mener une évaluation du PGRE et plus largement de la politique de gestion quantitative déclinées à l'échelle du bassin de l'Aude depuis 2017.
- élaborer le nouveau PTGE qui sera mis en œuvre dans la continuité du PGRE



DETAIL DE LA CONSULTATION

- DCE Lancé le :21/03/2024

- Remise des plis: le 21/05/2024 à 13h00

- Nombre d'offres : 2

Offres:

1.BRLi

2.Groupement IREEDD/EAUCEA/LISODE

- Rapport d'analyse: 06/06/2024



PHASES DU MARCHÉ

Phase 1 - Bilan et évaluation, complément d'expertise :

- Bilan/Evaluation du PGRE mis en œuvre depuis 2017 comprenant ;
 - Le recueil et la synthèse des données disponibles
 - L'actualisation partielle des données de l'étude des volumes prélevables
 - Une évaluation technique,
 - Un état de l'équilibre entre la ressource en eau disponible et les besoins des usages
 - Une évaluation économique et financière,
 - Une évaluation de la gouvernance, du pilotage et de l'animation, ainsi qu'un complément d'analyse sociologique
- Complément de connaissance sur les débits biologiques et le DOE, évaluation et optimisation du système de compensation des prélèvements, comprenant:
 - Le développement de la connaissance sur les débits biologiques et le DOE.
 - Une objectivation des systèmes de compensation des prélèvements en place en vue de leur optimisation



ID: 011-251101549-20240919-CS_DELIB29_2024-DE



PHASES DU MARCHÉ

Phase 2 – Stratégie et planification :

- Caractérisation de l'évolution des conditions naturelles hydrologiques en contexte de changement climatique
- Définition des scénarios d'évolution du territoire au regard de la gestion de la ressource en contexte de changement climatique
- Elaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions, analyses socioéconomiques
- Stratégie de répartition du volume global prélevable
- Organisation du suivi, indicateurs de suivi et d'évaluation, tableau de bord
- La mise en place d'outils de communication

OFFRE BRL INGENIERIE

Sur le prix :

(€ 598.734,00 / € 598.734,00) * 30

Note 30 sur 30

Sur la valeur technique :

Bonne offre technique correspond aux attentes

Note 50,25 sur 60

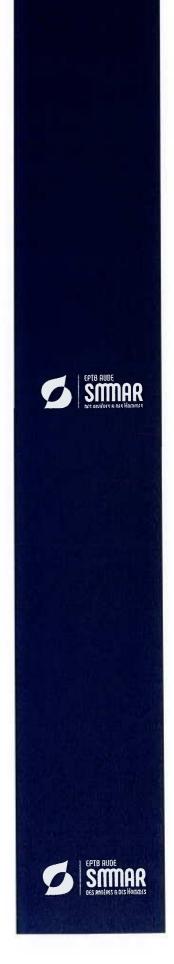
<u>Sur les délais :</u>

Planning conforme au cahier des charges, déroulé sur 28 mois. Phasage pertinent.

23/28 * 10 = 8,21

Note 8,21 sur 10

Note totale: 88,46 sur 100



OFFRE IREEDD-EAUCEA-LISODE

Sur le prix :

(€ 598.734,00 / € 604.316,40) * 30

Note 29,72 sur 30

Sur la valeur technique :

Bonne offre technique correspond aux attentes

Note 50,75 sur 60

Sur les délais :

Contraction du calendrier sur 23 mois contre 30 initialement prévus en délai plafond (Une partie de la phase 2 sera traitée en même temps que la phase 1, notamment la situation 2023 et le scénario sans projet). Phasage pertinent.

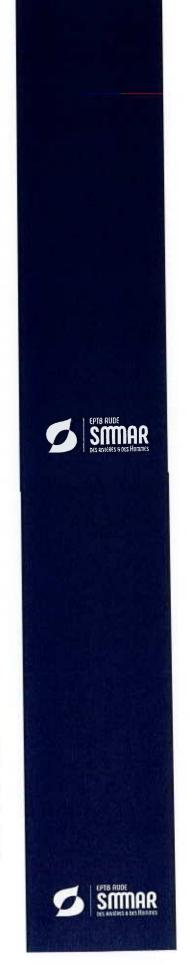
23/23 * 10 = 10

Note 10 sur 10

Note totale: 90,47 sur 100

Synthèse des critères d'attribution

Critères	Pondération	Note BRLI	NOTE IREEDD EAUCEA LISODE
1. PRIX	30 points	30	29,72
2. VALEUR TECHNIQUE	60 points	50,25	50,75
3. DELAIS	10 points	8,21	10
NOTE TO	OTALE /100	88,46	90,47





La CAO, réuni en amont du comité, propose d'attribuer le marché au groupen LID : 0111-251101549-20240919-CS DELIB29_2024-DE

Il est proposé d'attribuer le marché au groupement IREEDD EAUCEA LISODE pour un montant indicatif de 604 316.40 € TTC soit 599 276.40 € TTC pour la tranche ferme et 5 040 € TTC pour la tranche optionnelle.

Le Comité syndical ouï l'exposé, approuve à l'unanimité le marché public « Etude d'évaluation de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) et élaboration d'un projet de Territoire pour le Gestion de l'Eau (PTGE) » et attribue ce marché au groupement IREEDD EAUCEA LISODE.

Information sur les décisions du Président concernant un avenant de prix nouveaux

MP20-SMMAR-05: ACCOMPAGNEMENT DES ELUS DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE A LA GESTION DU RISQUE INONDATION Mise en œuvre et révision des PCS à l'échelle du Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu

Objectif: Mise en œuvre et révision des PCS à l'échelle du Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu. Attribution du marché à : PREDICT en CAO du 26/11/2020 pour un montant indicatif de 614 880 € TTC. Le littoral méditerranéen est un lieu de développement économique, urbanistique ou encore récréatif qui offre un ensemble de ressources et d'opportunités.

Cependant, c'est un territoire vulnérable à différents aléas connus, qu'il s'agisse de la submersion marine, d'inondations fluviales ou par ruissellement et même de Tsunami.

Le Tsunami est un risque inondation particulier.

A ce titre et afin d'apporter un accompagnement complet aux communes de notre territoire le volet Tsunami sera rajouter au bordereau de prix :

- Prix supplémentaire n°1,5 Volet Tsunami, commune < 1000 hab. : 2500 €/HT ; 3000 €/TTC
- Prix supplémentaire n°2,5 Volet Tsunami, communes entre 1 000 et 10 000 hab. : 3000€/HT; 3600 €/TTC
- Prix supplémentaire n°3,5 Volet Tsunami, communes > 10 000 hab.: 3500 €/HT; 4200 €/TTC

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant initial.

DIRECTION TECHNIQUE

Approbation des plans de financement 7.

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER: ELABORATION DE SUPPORTS D'AIDE A L'ANIMATION DES SAGE

Dans le cadre du Contrat de Bassin Versant de l'Aude 2021-2024, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention afin de développer des outils modernes permettant l'appui à l'animation des SAGE sur

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID: 011-251101549-20240919-CS_DELIB29_2024-DE

le territoire, tant pour la poursuite de la mise en œuvre des SAGE actuels que venir.

En effet, cette opération s'inscrit dans un contexte où la nécessité de redynamiser les SAGE a été clairement affichée dans le cadre de l'évaluation, mais également dans le cadre où les élus du SMMAR ont pris la décision en Juin 2023, d'engager la démarche d'émergence, puis d'élaboration d'un SAGE Aude à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

La présente opération a pour but la création de supports d'aide à l'animation des SAGE, tant actuels que futur.

Ces supports devront permettre une acculturation de l'ensemble des acteurs du territoire sur la diversité des thématiques liées à l'Eau, mais évoquer également les questions de gouvernance et de réglementation, permettant de construire un socle commun de connaissance.

La présente demande de subvention porte sur le financement de l'opération « ELABORATION DE SUPPORTS D'AIDE A L'ANIMATION DES SAGE »

Programme: Contrat de Bassin Versant 2021-2024 - Axe 6.9; Le coût prévisionnel de l'opération est de 50 000 € TTC;

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

DEPARTEMENT DE L'AUDE AUTOFINANCEMENT	50 000 € 50 000 €	10 %	5 000 € 10 000 €
REGION OCCITANIE	50 000 €	20%	10 000 €
AGENCE DE L'EAU RMC	50 000 €	50 %	25 000 €
Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total

Le Comité Syndical oui l'exposé et approuve à l'unanimité le plan de financement détaillé ci-dessus pour le dossier: ELABORATION DE SUPPORTS D'AIDE A L'ANIMATION DES SAGE.

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU DOSSIER : STRATEGIE DE GESTION DES ECOULEMENTS DIFFUS **SUR LE BASSIN DE L'AUDE**

Dans le cadre du PAPI 3 – 2023-2028, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention afin d'intégrer la prise en compte du risque lié aux écoulements diffus, à travers l'élaboration d'une stratégie d'intervention et de multiples études locales.

En effet, l'aléa ruissellement, apparu plus récemment de manière intense, est beaucoup moins bien renseigné dans le bassin versant malgré le déploiement des études de ruissellement dans les PPRi les plus récents et quelques études locales menées par le SMMAR dans le cadre du PAPI 2 (41 communes bénéficient d'études de connaissance de l'aléa ruissellement réalisées par les syndicats de rivière dans le cadre du PAPI 2).

De plus, il apparait que près de 80% des communes du bassin versant sont concernées par ce phénomène de ruissellement, soit 321 communes.

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 27/09/2024 EMAPI.

Fortement liée à la gestion des eaux pluviales urbaines qui ne relève pas de l des eaux de ruissellement doit être menée conjointement avec les collection de la collectio

l'objectif d'aboutir à des solutions intégratrices et efficaces dans le respect des compétences de chaque maître d'ouvrages.

De fait, même si le ruissellement ne relève pas directement de la compétence GEMAPI dans l'alinéa 4 du 211-7 du code de l'environnement, ses conséquences notamment l'inondation relève de la GEMAPI au titre de l'alinéa 5 à savoir la défense contre l'inondation générée par ces phénomènes.

Aussi, la présente opération a pour but de :

- Préciser les niveaux de connaissance de cet aléa et de risque sur les communes du périmètre du PAPI
- Hiérarchiser les niveaux d'intervention et une liste de communes prioritaires
- Définir la doctrine de gestion du ruissellement et les limites de la compétence
- Mener des études locales plus précises sur les communes prioritaires afin de préciser l'aléa et de proposer des solutions techniques adaptées à la réduction du risque de ruissellement

La présente demande de subvention porte sur le financement de l'opération « STRATEGIE DE GESTION DES ECOULEMENTS DIFFUS SUR LE BASSIN DE L'AUDE »

Programme: PAPI 3 2023/2028 – Axe 4.2 « Réflexion stratégique et définition d'une doctrine sur le ruissellement diffus en lien avec la GEPU et priorisation des études à engager »;

Le coût prévisionnel de l'opération est de 110 000 € TTC;

Il convient d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous

Financeurs	Assiette Eligible	% Subv.	Total
ETAT	110 000 €	50 %	55 000 €
DEPARTEMENT DE L'AUDE	110 000 €	30 %	33 000 €
AUTOFINANCEMENT	110 000 €	20%	22 000 €
TOTAL			110 000 €

Le Comité Syndical ouï l'exposé et approuve à l'unanimité le plan de financement détaillé ci-dessus pour le dossier: STRATEGIE DE GESTION DES ECOULEMENTS DIFFUS SUR LE BASSIN DE L'AUDE

Convention « Réalisation du Plan Intercommunal de Sauvegarde et du Plan de Continuité d'Activité » entre le SMMAR et les EPCIfp

Suite à la loi dite « MATRAS » et son Décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, les PICS sont obligatoires pour les Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre « EPCIfp » dès lors qu'une commune membre a l'obligation de réaliser un PCS.

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 27/09/2024

ponse operationnelle à l'echelon D : 011-251101549-20240919-CS DELIB29 2024-D

intercommunal face aux situations de crise, au profit des communes impactées. Il organise la coordination et l

Le plan intercommunal de sauvegarde est un document d'organisation de la

solidarité intercommunale.

Dans l'élaboration du PICS, le Plan de Continuité d'Activité est un élément essentiel de la phase de diagnostic de EPCIfp pour le maintien de l'activité de la structure pendant la crise.

Fort dans le cadre de son expérience dans la gestion de crise inondation, depuis sa création, le SMMAR a entretenu des relations fortes avec les instances Préfectorale et territoriales « CD11 et SDIS11 » pour apporter son expertise hydraulique et sa présence sur le terrain.

Les crues d'octobre 2018 et janvier 2020 ainsi que le travail collaboratif réalisé dans le cadre de la réalisation des PCS2.0, ont mis en avant de nouveaux acteurs de la gestion de crise, les EPCIfp qui ont joué un rôle clé, dans la gestion de crise et l'appui logistique et administratif pour les communes.

Comme le SMMAR le fait depuis 2005 en accompagnement les communes dans l'élaboration des PCS, le SMMAR souhaite par le biais de cette convention de mandat, la possibilité d'accompagner les Agglomérations et Communautés de Communes (demandeurs à ce jour) dans l'accompagnement financier et technique pour l'élaboration et l'organisation de leurs plans opérationnels de gestion de crise.

IL est donc proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président à signer les conventions avec les différentes EPClfp.

Le comité syndical ouï l'exposé et approuve à l'unanimité le conventionnement avec les différentes EPCIfp et autorise le Président à les signer.

9. QUESTIONS DIVERSES

Actualité Communication :

Mme Laura FALANGA, chargée de communication présente :

09/2024

ID: 011-251101549-20240919-CS_DELIB29_2024-DE

LES ACTUALITÉS DE LA COMMUNICATION

BILAN DE LA CAMPAGNE INDÉPENDANT



8 / 14 PODCASTS ENREGISTRES 13 153 écoutes

Thèmes abordés : les zones humide & la ressource en eau



CAPTEES 155 876 vues

Thèmes abordés : les zones humides & la ressource en eau



Tournages à venir

Thématiques abordés: la prévention des inondations

A retrouver sur : Indépendant (site internet et réseaux sociaux), SMMAR EPTB Aude (Réseaux Sociaux et YouTube)



Publié le 27/09/2024

Envoyé en préfecture le 25/09/2024 Reçu en préfecture le 25/09/2024

ID: 011-251101549-20240919-CS_DELIB29_2024-DE

LA CAMPAGNE SÉCHERESSE



Un message clair

- Kit de communication communes (affiches, visuels réseaux sociaux...)
- Panneaux sucettes du Département 36 faces



Une action directe

Entrer dans les foyers

- 100 000 sacs à pain
- 100 boulangeries
- 66 communes



Une pédagogie

Accompagner dans la compréhension du bassin:

- Un schéma
- Une vidéo
- Une carte





Sélection scolaire

Sélection des établissements pour évoquer l'ouverture des candidatures pour le programme scolaire GEMAPI.



Retour de l'Exp'EAU

Redonner du dynamisme à l'Exp'EAU et la proposer à toutes les médiathèques, offices de tourisme ou collectivité.



Salon des maires

Finalisation du partenariat avec l'AFPCNT pour la dotation d'un simulateur de portière en inondation; préparation de la présentation de l'Observatoire de l'eau.



SIMAR

Reçu en préfecture le 25/09/2024

Publié le 27/09/2024

ID: 011-251101549-20240919-CS

Mme Marie Laure Boyer précise qu'il serait judicieux de sensibiliser les touristes sur le thème de la sècheresse.

Mme Isabelle MARTINEZ informe les premiers contacts ont été pris avec l'Agence de Développement Touristique de l'Aude afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs socio-économiques du secteurs touristiques aux problématiques d'économie d'eau mais aussi au risque d'inondation.

Sur le sujet du Fleuve Aude, M le Président informera l'Assemblée de l'avancée du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question étant posée, la séance est levée à 11h50.

Xavier BELART Président du SMDA

Eric MÉNAS Président du SIMMAR